Aspects financiers

L'Accord définitif avec la Première nation Lheidli T'enneh a été négocié par le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Première nation Lheidli T'enneh. Il s'agit du premier accord définitif conclu dans la province dans le cadre du processus de négociation de traités de la Colombie-Britannique. Il procure aux Lheidli T'enneh des droits et des avantages relativement aux terres et aux ressources, ainsi que l'autonomie gouvernementale sur les terres, les ressources et les citoyens. De plus, il offre une certitude en ce qui concerne la propriété et la gestion des terres et des ressources et l'exercice des pouvoirs gouvernementaux.

La négociation d'un accord définitif constitue la cinquième de six étapes dans le processus de négociation de traités de la Colombie-Britannique et marque la fin des négociations de fond. Une fois ratifié par toutes les parties, l'accord devient un traité par voie législative, c'est-à-dire une entente légale, protégée par la Constitution, et assortie d'obligations et d'engagements liant toutes les parties.

NOUVELLE RELATION FINANCIÈRE

La conclusion de l'entente définitive de la Première nation Lheidli T'enneh transforme fondamentalement les relations financières entre le gouvernement fédéral et la Première nation. Le gouvernement Lheidli T'enneh jouira d'une autonomie accrue et sera pleinement comptable envers ses membres et les personnes qui habitent sur les terres visées par le traité en ce qui a trait à ses décisions financières. En outre, il devra rendre des comptes à d'autres gouvernements populaires relativement aux transferts financiers reçus, et ce, de sorte que le gouvernement ayant fourni le financement puisse garantir que les fonds publics ont été utilisés comme il a été convenu.

TRANSFERT DE FONDS

Selon l'entente définitive, la Première nation Lheidli T'enneh obtiendra un transfert de fonds de 13,2 millions de dollars, sur une période de 10 ans, moins les prêts de négociation non remboursés.

PARTAGE DES RECETTES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

Selon les modalités de l'entente définitive, la Première nation Lheidli T'enneh recevra 400 000 $ par année, pendant 50 ans, en guise de paiement pour le partage des recettes de l'exploitation des ressources. Ces paiements seront indexés à l'inflation.

PROGRAMMES ET SERVICES

Selon les modalités de l'entente définitive, la Première nation Lheidli T'enneh assurera la prestation des programmes et des services convenus, d'une façon comparable à celle des programmes et services offerts dans cette région de la province. Dans le cas de programmes et de services fournis par le Canada ou la Colombie-Britannique dont

Lheidli T'enneh

Les Lheidli T'enneh, qui signifie « peuple issu de la confluence de deux rivières », parlent le Carrier et ont traditionnellement occupé et utilisé les terres aux environs de Prince George, à l'est de la frontière de l'Alberta. La principale collectivité Lheidli T'enneh réside dans la réserve de Shelley, à 20 kilomètres au nord-est de Prince George. La bande compte 320 membres, dont environ 100 vivent à Shelley. La majorité des autres membres habitent Prince George.

l'entente de financement budgétaire ne fait pas état, les citoyens et résidants de la collectivité continueront à avoir accès à ceux auxquels ils sont admissibles.

FINANCEMENT PARTAGÉ DU GOUVERNEMENT LHEIDLI T'ENNEH

Selon l'entente de financement budgétaire, la Première nation recevra des transferts annuels du Canada et de la Colombie-Britannique pour assurer la prestation des programmes et des services convenus ainsi que des fonds qui serviront à réaliser les activités de mise en œuvre du traité. L'entente prévoit un financement ponctuel et un financement permanent, soit respectivement 12,1 millions de dollars et 1,8 million de dollars par année.

La Première nation Lheidli T'enneh utilisera ses revenus autonomes pour contribuer au financement permanent. Dans l'entente sur les revenus autonomes, négociée par le Canada, la Colombie-Britannique et la Première nation, les parties établissent que la contribution de la Première nation Lheidli T'enneh changera en fonction de sa capacité à générer des revenus.

Le financement provincial consiste en un financement ponctuel de 1,4 million de dollars et en un financement permanent de 100 000 $, pendant les cinq années où l'entente de financement budgétaire sera en vigueur, pour l'embauche d'un agent de développement communautaire.

Type de financement	Montant
Transfert de fonds	13,2 millions de dollars en 10 ans
Partage des recettes de l'exploitation des ressources	400 000 $ par année, pendant 50 ans (montant indexé à l'inflation)
Financement permanent pour les programmes et services et les activités de mise en œuvre et de gouvernance supplémentaires : » Santé » Développement social » Éducation » Programmes et services locaux » Ouvrages » Gestion des terres et des ressources » Gestion de traité » Gestion des pêches » Autonomie gouvernementalee	1,8 million de dollars par année
Financement ponctuel : » Coût permanent de gestion de traité et coût de transition (durée limitée) concernant la gestion des terres et des ressources » Établissement d'un fond de renforcement des capacités et de transition » Établissement d'un fond pour la pêche pour assumer les coûts additionnels permanents de la gestion générale de la pêche	12,1 millions de dollars

Pour en savoir davantage sur l'entente définitive Lheidli Tenneh, communiquer avec:

Canada
Indian and Northern Affairs Canada
British Columbia Region
600 - 1138 Melville Street
Vancouver, BC V6E 4S3
1-800-567-9604
www.inac.gc.ca/bc/ftno
infopubs@inac.gc.ca

Lheidli T'enneh
Lheidli T'enneh Treaty Office
1040 Whenun Road
Prince George, BC V2K 5X8
250-963-8451
www.lheidli.ca

British Columbia
Ministry of Aboriginal Relations and Reconciliation
PO Box 9100 Stn Prov Govt
Victoria, BC V8W 9B1
1-800-880-1022
www.gov.bc.ca/arr
ABRInfo@gov.bc.ca